

Spécial 1er degré

Sommaire

- Édito p. 1
- Carte scolaire : l'arnaque libérale p. 2
- Réforme de la notation p. 3
- Quelle formation initiale ? p. 4

Illustrations :
Marc LE ROY, Thibault Roy

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Educ'action :
Henri BARON, Luc BRIATTE,
Fabienne CHABERT,
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Ana MACEDO, Jérôme SINOT

A déluge d'annonces antisociales, un déluge de manifestants !

Le projet de loi de finances 2012 a été présenté par Sarkozy. Comme l'écrit *les Echos* : *rarement un projet de budget préélectoral aura été aussi rigoureux, sous la pression des marchés, la France avance d'un cran dans la rigueur*. Cela signifie coupes budgétaires supplémentaires à hauteur de 24 milliards d'euros en 2012 et de 30 milliards en 2013. *Tout cela suffira-t-il ?* S'interroge ce journal qui répond « *un tour de vis sera sans doute nécessaire dès le lendemain des élections de 2012* ».

Ce nouveau plan d'austérité (de l'ordre de 8 milliards) induit de **nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat** : cela concerne les allocations dorénavant indexées sur la croissance, les minima sociaux, les remboursements de la sécurité sociale, le jour de carence pour les fonctionnaires, un nouveau taux de TVA et des fonctionnaires à nouveau accusés d'être budgétivores. Cela vient grossir un tableau déjà très noir : réforme des retraites, mise au régime sec des services publics, réduction des indemnités journalières, prélèvement sur les mutuelles, augmentation de la CSG, gel du barème de l'impôt sur le revenu permettant de faire payer les non imposables, 14 000 suppressions de postes, réforme de la notation avec 3 années de gel du point d'indice.... **C'est l'austérité complète, on frôle l'overdose !** La crise est un prétexte pour faire accepter aux salariés **des réformes profondément antisociales**. Alors que le monde des affaires et des finances est exonéré de toutes responsabilités et d'effort, les plus faibles sont soupçonnés de voler la collectivité. Un comble lorsque l'on sait que 80 % de la fraude fiscale est à mettre à l'acquis des entreprises.

Nous sommes bien loin des 10 exigences formulées par la CGT pour une autre répartition des richesses publiques ! C'est donc aux salariés de s'organiser et d'imposer d'autres choix par la lutte. **Face à la gravité de la situation économique et sociale il faut construire un rapport de force à la hauteur des enjeux !**

Grève du 15 décembre 2011

Le budget voté à l'Assemblée Nationale prévoit 14 000 suppressions supplémentaires d'emplois à la rentrée 2012. Il acte aussi une diminution supplémentaire de 20 millions d'euros, dont 11 millions destinés aux bourses des élèves et 2 millions destinés aux fonds sociaux. De plus, le gouvernement tente de mettre en place l'institutionnalisation du clientélisme avec un chef d'établissement ou un inspecteur seuls évaluateurs des personnels et ayant dans leurs mains leur progression de carrière.

Ça suffit ! Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader de jours en jours, la souffrance au travail qui se développe dans l'Éducation nationale en est la conséquence.

La CGT-Éduc'action appelle donc l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à la grève le jeudi 15 décembre 2011.



Suppression de la Sectorisation : l'arnaque libérale !

C'était un des outils électoralistes du candidat Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007 : abolir la sectorisation, officiellement pour favoriser « l'égalité des chances et la diversité sociale au sein des établissements scolaires ». Quel est le bilan au terme de ces trois ans de politique d'assouplissement de la carte scolaire (2008-2011) ?

Outre qu'il est bien évidemment illusoire de décréter la fin de la carte scolaire pour qui assène à longueur de temps qu'il faut maîtriser la dépense publique et gérer de façon drastique les moyens existant, cette promesse en partie tenue constitue à la fois une belle arnaque et un danger pour l'école.

Arnaque parce qu'annoncer médiatiquement que les parents pourront désormais choisir leur école ou leur collège se heurte aux réalités de terrains. Les écoles et collèges très demandés ne peuvent souvent repousser les murs pour ouvrir de nouvelles classes. Sur le terrain académique, l'augmentation importante des demandes de dérogations à l'entrée au collège s'est donc traduite par une définition précise de critères de dérogation. Il en a été de même pour les communes qui ont vu affluer les demandes de dérogation pour ne pas aller dans son école de secteur mais dans celle de leur choix. Cela a inévitablement développé un sentiment d'incompréhension voire d'injustice chez les parents d'élèves qui ont vu leur demande rejetée alors qu'ils pensaient, au vu de ce qui était annoncé, qu'ils auraient le choix...

Danger car cette politique (d'assouplissement dans un premier temps, avant la phase de suppression) de la sectorisation a pour effet de retirer des écoles des quartiers populaires (c'est souvent les écoles et collèges en éducation prioritaire que les familles cherchent à éviter) leurs "meilleurs éléments". Exit la mixité sociale et bienvenue à la ghettoïsation ! On a abouti, dans certaines écoles et collèges de ZEP, à des fermetures de postes ou des réductions de la dotation horaire, au profit -mais pas toujours !- d'écoles ou d'établissements qui ne le demandaient pas...

« La Chambre régionale des comptes a dénoncé le risque de ghettos scolaires. Dans mon département, l'assouplissement, sinon la suppression, de la carte scolaire a abouti à un écrémage des meilleurs élèves, à l'accentuation de la ghettoïsation des établissements. Un collège ambition réussite a même fermé. C'est un véritable fiasco. Dans les collèges du centre l'hétérogénéité des classes se combine à un absentéisme croissant et à un manque de moyens.

J'ai attiré sur ce sujet l'attention des responsables de l'éducation nationale, sans succès. » Qui dresse ce bilan désastreux et interpelle le Ministre de l'Éducation Nationale ? Un candidat de gauche à la prochaine élection présidentielle ? Un enseignant syndiqué à la CGT ? Non, il s'agit du Sénateur UMP du Vaucluse Alain Dufaut. Mais, droit dans ses bottes, Luc Châtel n'entend pas... pas même les siens !

En attendant, élèves, familles et enseignants subissent la funeste politique gouvernementale. Pour la CGT Educ'action, Il faut « *maintenir la carte scolaire, juste dans son principe, seul instrument de régulation à l'école et dernier rempart contre les "tensions séparatistes" de tous ordres qui minent notre société. Ses modalités de fonctionnement, elles, doivent être repensées : redéfinir les secteurs de recrutement pour casser inégalités et ségrégation (expériences intéressantes déjà menées, à Paris notamment), imposer au privé sa part de mixité, garantir une offre scolaire homogène au collège et au lycée, mettre en place une vraie politique d'Education prioritaire, imposer des instances de régulation transparentes...* ».

Non seulement la sectorisation doit être conçue dans le souci de préserver la mixité sociale et respectée, mais aussi, et surtout, doit être engagée une réflexion qui dépasse le seul cadre de l'Éducation Nationale, associant les collectivités locales en charge de l'urbanisme, du logement, sur la place de l'école dans la société et les effets de la politique capitaliste.

Henri Baron



REFORME de la NOTATION : Fuite ou Arnaque ?

Châtel a laissé fuiter son projet de réforme de la notation ; applicable à la rentrée 2012, il prévoit la disparition de l'inspection et de la note chiffrée. Nous serions alors évalués par un entretien triennal conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'enseignant, voire par un autre fonctionnaire (cf projet d'arrêté). En clair, l'IEN peut déléguer son autorité au Conseiller pédagogique ou au directeur d'école voire à n'importe qui. Son objet ? Notre capacité à faire progresser les élèves, les compétences, sa pratique professionnelle, le climat de classe... et également sur nos capacités à nous autoévaluer (cf arrêté) autant que sur notre capacité à faire progresser les élèves (décret). Et pendant ce temps là, les Shadocks pompaient !

A l'issue de l'entretien, une réduction d'ancienneté peut être proposée ou pas, sans possibilité d'appel puisque seul le compte rendu pourrait être contesté. Lourd de conséquences en termes de carrières, l'entretien va placer le fonctionnaire en situation de soumission face à sa hiérarchie qui déterminera avancement, besoins en formations, évolution professionnelle de chacun.

N'oubliez pas que vous serez enfin reconnu à votre juste valeur. Les réductions d'ancienneté sont contingentées (20 % pour les 5 mois et 30 % pour les 2 mois) afin de séparer le bon grain de l'ivraie. Ce système est injuste et jugé inéquitable.

Peu à peu, l'administration réduit les garanties des personnels et instaure la rémunération au mérite.

La CGT Educ'action réaffirme son attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et son opposition à toute mesure d'individualisation. Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 15 échelons dont les premiers sont accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous sommes opposés à toute création de nouveaux grades dans quelque corps que ce soit. Nous revendiquons également une augmentation uniforme de 300 € pour tous !

Enfin, la CGT Educ'action revendique une évaluation formative indépendante de toute progression de carrière.

Ce que nous avons aujourd'hui	Ce que nous aurons demain si Châtel y parvient. (Nous le valons bien.)
Passage du début de carrière au 11 ^{ème} échelon avec la meilleure option (gd choix) est de : 19 ans	Passage du début de carrière au 11 ^{ème} échelon avec la meilleure option (5 mois de bonus) est de : 20 ans et 3 mois.
Passage du début de carrière au 11 ^{ème} échelon avec l'option intermédiaire (choix) est de : 24 ans et 6 mois.	Passage du début de carrière au 11 ^{ème} échelon avec l'option intermédiaire (2 mois de bonus) est de : 25 ans et 5 mois.
L'inspection arrive souvent trop tardivement, mais nous bénéficions encore du choix et du gd choix.	menace d'un blocage de l'avancement (hors ancienneté) pendant 2 ans et 1/2. (perte entre 490€ et plus de 5000€... En fonction des situations.
L'IEN, supérieur hiérarchique, mène l'inspection.	L'entretien peut être mené par un « autre fonctionnaire désigné par l'IEN » ...
L'inspecteur doit prouver que nous sommes mauvais, dans tel ou tel problème, ce qui n'est déjà pas terrible.	Avec l'entretien, nous devons prouver à l'inspecteur que nous sommes bon quelque part, ce qui est encore pire.
L'évaluation est le fait de quelqu'un d'extérieur.	L'auto-évaluation va inéluctablement emmener certains à battre leur coulpe. Pire, la grille de cette soit disant auto-évaluation sera fabriquée par les corps d'inspection, malheur à ceux qui n'entreront pas dedans.
Nous devons faire de notre mieux pour tous les élèves (obligation de moyens).	Evaluation selon les résultats des élèves (interview de J Théophile DRHdu Ministère).
Nous pouvons contester la note, donc la rapidité de la promotion.	Nous pouvons contester le compte-rendu de l'entretien, mais pas la gratification, donc pas la rapidité de la promotion.

Fabienne Chabert, Jean Grimal

Quel avenir pour la formation continue ?

Alors que les textes réglementaires fixent à 36 semaines dans la carrière le droit à la formation continue, on déplore d'année en année une réduction drastique des possibilités de départs en stage par le Plan Académique de Formation. Ainsi de 3 mois (lorsque les recrutements étaient à l'âge de 18 ans) à 2 semaines aujourd'hui, la durée des stages a fortement été réduite en 30 ans au gré des réformes de la formation initiale et évidemment du nombre de stagiaires. La dernière contre-réforme de maîtrise a accéléré cette baisse, par l'emploi des M2 admissibles au concours. Ceci a entraîné une réduction des possibilités de remplacements. Cela a aussi fortement remis en cause la formation initiale des futurs enseignants.

Les suppressions de postes de brigades-stages a aussi réduit les possibilités de départ alors que dans le même temps, pour permettre de compléter une formation initiale insuffisante, le ministère a généralisé des stages de formation pour les T1 ! Par ce tour de passe-passe, le ministère a transféré une partie du temps de formation initiale en formation continue (2 à 3 semaines obligatoires).

Ainsi, alors que les différentes circulaires de rentrée rappellent que « *la formation continue des enseignants vise à doter les professeurs des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions du système éducatif et à l'accompagnement des élèves* », les jeunes collègues n'ont plus que 33 semaines pour non plus 37,5 ans de travail, mais pour plus de 42 ans.

En conséquence, la formation continue repose sur des expédients :

- le manque de moyens de remplacements entraîne parfois l'annulation pure et simple de stages pourtant validés par la CAPD. Ainsi en Seine-Maritime, ce sont 5 des 10 stages qui sont ainsi annulés purement et simplement.

- les stages de formation initiale et continue sont organisés pendant les vacances scolaires et le mercredi/samedi dans de nombreux départements.

Pour la CGT Educ'Action, la formation initiale et continue sont un droit des personnels qui doivent être renforcés. Cela passe par l'abrogation de la loi sur la maîtrise et une autre politique de formation.

François Xavier Durand.



1^{er} degré
n° 10 - Nov 2011

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Educ'Action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél..... E-mail

Établissement

Code postal Localité